

www.lemondedudroit.fr

Pays : France

Dynamisme : 11

[Visualiser l'article](#)

DELSOL Avocats dévoile les 5 finalistes du concours annuel de son fonds de dotation



Comme chaque année depuis 9 ans, le fonds de dotation DELSOL Avocats a organisé un appel à projets pour sélectionner les bénéficiaires de prix qui s'élèveront en 2018 à 30 000 € au total.



Créé en février 2009, le fonds de dotation DELSOL Avocats est l'un des premiers à avoir vu le jour en France. Il a pour vocation de porter les actions de mécénat du cabinet animé par la volonté de ses associés et collaborateurs de s'engager aux côtés de projets porteurs de valeurs humaines fortes.

[Visualiser l'article](#)

Le concours national organisé en partenariat avec le Forum National des Associations et des Fondations vise à récompenser des lauréats qui sauront se démarquer à la fois par leur caractère altruiste et par l'approche entrepreneuriale de leur développement.

Il s'agit pour le fonds de récompenser des projets qui ont pour objectif l'amélioration et l'épanouissement matériel, intellectuel ou moral des personnes et de leur environnement et tout particulièrement ceux favorisant la dignité personnelle.

L'équipe « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social », qui est à l'origine du fonds de dotation, est investie dans sa gestion au quotidien et dans le suivi des lauréats.

Forte de 20 avocats spécifiquement dédiés, dont 4 associés, Alexis BECQUART, Laurent BUTSTRAËN, Xavier DELSOL, Lionel DEVIC, c'est l'équipe la plus importante et structurée du marché français.

Les 5 finalistes qui iront défendre leur projet lors du Forum National des Associations & Fondations sont :

- ASSOCIATION AU TEMPS POUR TOI : propose le premier lieu de vie où les personnes en burn out trouvent des moyens pour prendre du recul, se reposer, et peu à peu transformer la crise en opportunité.

- ASSOCIATION TRACES DE VIES : vise à développer l'accompagnement des personnes âgées malades ou en fin de vie et des enfants atteints de pathologies lourdes ou en soins palliatifs, afin de leur permettre de laisser une trace écrite (biographie, souvenirs, conte illustré pour l'enfant...).

- ASSOCIATION GRANDIR DIGNEMENT : a pour but de promouvoir le respect des Droits de l'Enfant par la mise en place d'actions en faveur des jeunes démunis et/ou en difficultés et en faveur de tous types de structures accompagnant ces jeunes.

- FONDATION SAINTE GENEVIEVE : soutient principalement dans le territoire des Hauts-de-Seine, des œuvres et actions d'intérêt général dans les domaines caritatif, social et éducatif, ainsi que dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication.

- ASSOCIATION LA PRESENCE a pour objet d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes et des familles en difficultés momentanées ou en rupture de tous ordres (familiale, sociale, professionnelle, affective ou autre) avec pour objectif de leur permettre de se reconstruire et de réintégrer, si possible et selon les capacités de chacun, la société avec un emploi et un logement.

La remise des prix aux 3 associations lauréates aura lieu mercredi 17 octobre 2018 lors du Forum National des Associations & Fondations à Paris l'issue de la conférence « Comment présenter et défendre son projet pour convaincre des mécènes » au cours de laquelle les 5 candidats présélectionnés lors de l'appel à projets qui s'est déroulé cet été, seront entendus et leurs projets analysés. Ce sont à la clé 30 000€ qui seront répartis entre les organismes finalistes de la façon suivante :

- 1er prix : 17 000 €
- 2ème prix : 8 000 €
- 3ème prix : 5 000 €